



Aux gouvernements cantonaux

Berne, le 22 juin 2015

**Révision des ordonnances relatives à la nouvelle loi sur les denrées alimentaires
(Projet Largo) ;
Ouverture de la procédure d'audition**

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,
Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Parlement a adopté la nouvelle loi sur les denrées alimentaires le 20 juin 2014. La nouvelle loi a deux objectifs : d'une part, lever les obstacles techniques au commerce entre la Suisse et l'UE en harmonisant le droit suisse à celui de l'UE et, d'autre part, faire en sorte que la protection des consommateurs suisses soit comparable à celle de leurs homologues européens. Elle crée de plus le cadre juridique permettant à la Suisse de continuer à bénéficier de la facilitation des échanges négociée dans les accords bilatéraux avec l'UE. La nouvelle loi ne peut entrer en vigueur avant que toutes les ordonnances sur les denrées alimentaires aient été entièrement remaniées.

Nous vous soumettons les projets d'ordonnances révisées relatifs à la nouvelle loi sur les denrées alimentaires ainsi que les rapports explicatifs en vous priant de nous donner votre avis sur ces textes. Nous avons préféré ne pas envoyer les documents de l'audition sur papier et vous prions de les consulter sur Internet à l'adresse suivante :

www.blv.admin.ch/révisions

Au besoin, la version papier des documents peut être commandée à l'adresse suivante :
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Denrées alimentaires et nutrition,
Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne, courriel : largo@blv.admin.ch

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos remarques d'ici au

30 octobre 2015

au plus tard à l'adresse : largo@blv.admin.ch.

Veuillez pour ce faire utiliser le formulaire électronique (en format Word) que vous trouverez à l'adresse mentionnée plus haut. Si l'utilisation du formulaire n'est pas possible, vous pouvez nous faire

parvenir vos commentaires par courrier à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne.

Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à Monsieur M. Beer, Vice-directeur de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, courriel : largo@blv.admin.ch.

En vous remerciant vivement par avance de votre précieux concours, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.



Alain Berset
Conseiller fédéral